

Attention

En cas de dommage causé à un ouvrage électrique ou gaz,

***prévenir immédiatement
le distributeur concerné et votre hiérarchie.***

Contacts :

ERDF : ERDF-SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 027 000 euros - Tour Winterthur, 97085 La Défense, Cedex - RCS de Nanterre 444 608 442
GrDF : GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS - PARIS 444 986 511
McCann G Agency - avril 2008 - Crédit photos : Getty Images / Jon Gray - Marc Romannelli - Référence Boutique Gaz de France : 2RDB0108

Prévention des dommages aux ouvrages



Mémo

Chaque fois qu'un ouvrage électrique ou gaz est endommagé...

- votre propre sécurité, celle des différents intervenants sur le chantier ainsi que celle des riverains, est mise en péril ;
- l'avancement de votre chantier est retardé ;
- les clients directement concernés par le dommage (hôpitaux, cliniques, commerces, restaurateurs...) sont privés d'énergie.

Voici quelques conseils pratiques pour éviter ces désagréments.

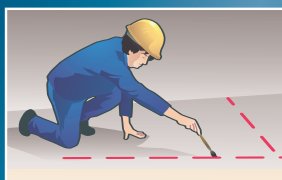
Mémo

LA PRÉPARATION DU CHANTIER

- se procurer les plans originaux, le récépissé de la DICT et, si possible, de la DR ;
- mesurer les cotes au plus près de la zone de travail en faisant attention à l'échelle des plans ;
- reporter au sol (peinture) la position présumée des ouvrages.



LA LECTURE DU TERRAIN



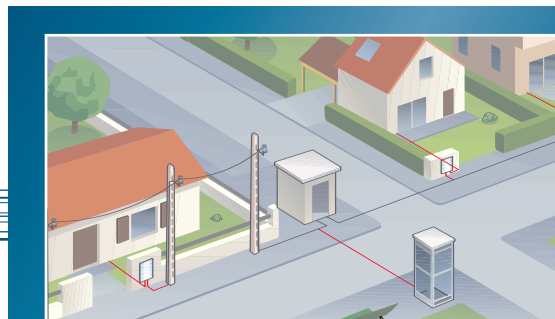
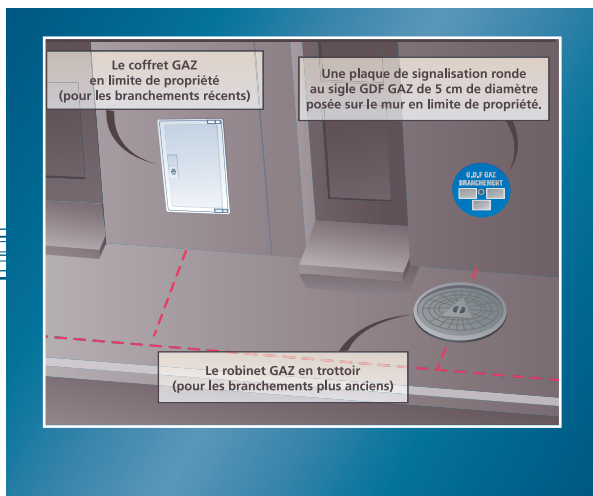
Les plaques signalétiques renseignent sur la position des regards (parfois, elles peuvent avoir été recouvertes d'enrobé, et donc ne pas être visibles).

- rechercher et marquer les regards ronds (robinets de branchement) ;
- rechercher et marquer les regards ovales (robinets de réseau normalement dans le sens de la canalisation) ;
- ouvrir les regards pour estimer la profondeur des ouvrages, ouvrir les coffrets de comptage.

Mémo

LA LECTURE DU TERRAIN

- rechercher les affleurants gaz et électricité, et tracer au sol la position des branchements (si non représentés sur plans, le branchement est supposé perpendiculaire au coffret) ;
- rechercher les branchements électricité aéro-souterrains et vérifier la présence de coffrets parfois masqués en domaine privé ou public ;
- regarder s'il n'y a pas de « rustine » d'enrobé au sol, pouvant indiquer la présence d'un branchement ;
- en cas d'incohérences importantes entre la lecture des plans et celle du terrain, se rapprocher de sa hiérarchie qui en informera éventuellement le distributeur comme pour au-dessus.

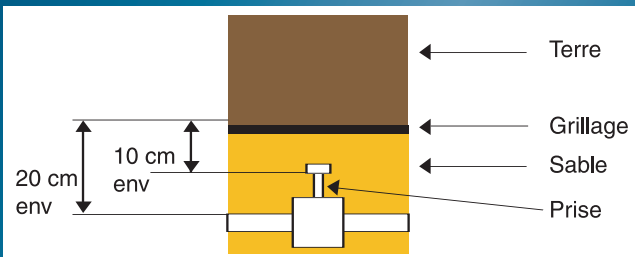


Attention ! Il peut exister des branchements électriques sans coffret extérieur, donc sans repères. Pour travailler en sécurité à proximité des ouvrages, ouvrons donc l'œil !

- traiter les premiers mètres de tranchée avec la même vigilance que pour faire un sondage de localisation ;
- faire guider par une autre personne, à proximité des ouvrages, le conducteur de l'engin excavateur ;
- dès l'apparition d'un indice de voisinage des ouvrages, faire preuve de la plus grande vigilance : usage d'outils à main...

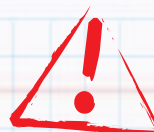
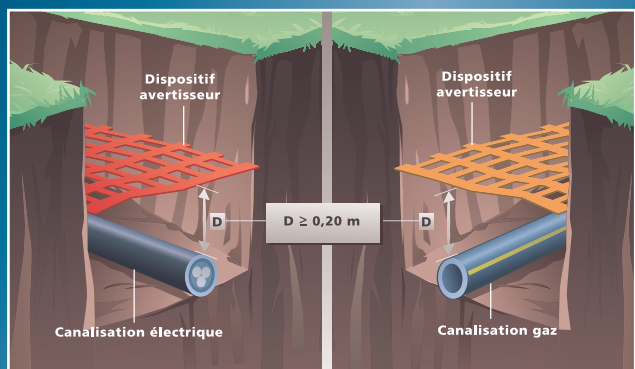


Mémo



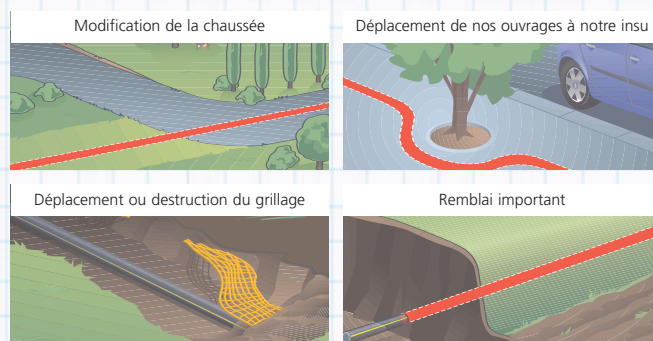
L'ouvrage se situe à 20 cm environ sous le grillage (génératrice supérieure du réseau). Cependant, pour les branchements gaz, la prise est située à moins de 10 cm du grillage.

Tous les réseaux ne sont pas forcément signalés par un dispositif avertisseur (ouvrages anciens, posés par fonçage ou par tubage).



Attention

Les modifications d'environnement peuvent entraîner des erreurs d'interprétation par rapport aux plans :



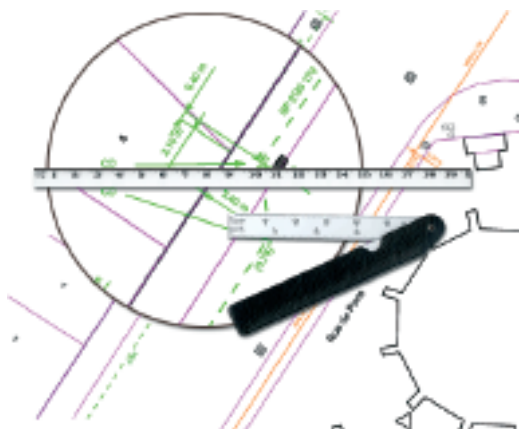
Au fil du temps, la profondeur des ouvrages peut varier.

Cartographie

COMMENT LIRE LES PLANS ?

● Repérer les ouvrages à partir de la cartographie

Si la cartographie fournie n'indique pas les cotes, il faut alors **utiliser une règle graduée**, et l'échelle indiquée sur le plan, pour calculer la distance entre l'ouvrage et les éléments visibles ; ou bien utiliser un **cutch**.



● Sur le terrain, un décamètre sert à reporter la position présumée des ouvrages

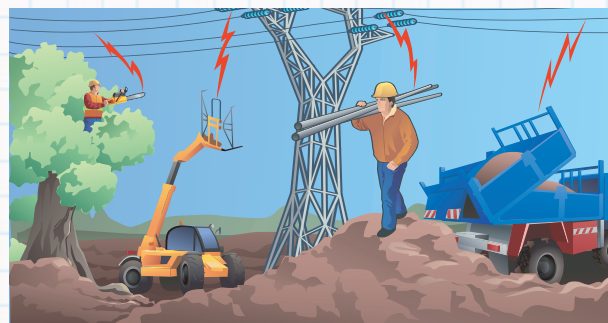


LES LIGNES AÉRIENNES

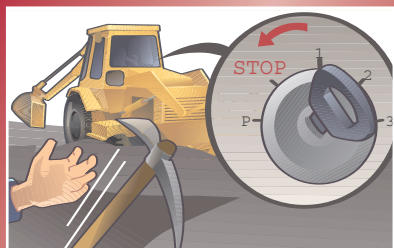
Les lignes aériennes ne sont pas repérées sur les plans : elles sont visibles sur place.

Des distances minimales d'approche sont à respecter :

- 3 m si la tension < 50 000 V
- 5 m si la tension > 50 000 V



Conduite à tenir en cas de dommage



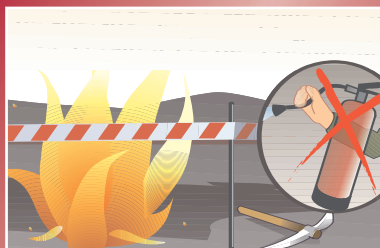
  **STOPPEZ**
IMMÉDIATEMENT
tous les travaux
du chantier



  **ÉLOIGNEZ**
toutes les personnes
à proximité



  **ALERTEZ**
IMMÉDIATEMENT
et systématiquement
les services
d'urgence



 **N'INTERVENEZ**
JAMAIS sur
les ouvrages
endommagés,
ne cherchez pas
à stopper la fuite
ni à éteindre
le gaz enflammé



 En cas de fuite
importante à
proximité d'une
voie de circulation,
ARRÊTEZ
LE TRAFIC routier



 **NE TOUCHEZ PAS**
à une personne
électrocutée